

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

Le dix-sept octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 octobre 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAUVET

Absents : Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAUVET)

Secrétaire de séance : Sarah AFENDIKOW

DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 14

DEL2022_073 : Budget 2022 – Décision modificative n°3

À la demande de la trésorerie de Vif, il convient de procéder aux rectifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (article 2184 mobilier) : - 600 €

Recettes d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés (article 1641 emprunt) : + 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°3 du budget communal comme présentée ci-dessus.

Modalités de vote :

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Sarah AFENDIKOW
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le **21 OCT. 2022**
Publié le **21 OCT. 2022**